



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2023



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2023

Date de convocation : 08 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Lundi 23 janvier, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 18, votants : 22

Présents : SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, POTIER Stéphanie, LOIZEAU Jean, LANDREAU-BONNENFANT Cécile, CROCHET Thierry, SOUCHET Jean, GUILLOT Bertrand, PITAUD Marc, MESNEL Sylvain, DAVID Karine, EVEILLARD Lydia, OGER Arnaud, NICOU Audrey, FLEURY Jean-Claude, ISAAC Bertrand, MAROUSSIE Didier.

Absents et excusés : BESSONNET Virginie ayant donné pouvoir à LANDREAU-BONNENFANT Cécile, CHIRON Pierre ayant donné pouvoir à OGER Arnaud, LAINARD Delphine ayant donné pouvoir à NICOU Audrey, JOINT Dorothee ayant donné pouvoir à POTIER Stéphanie, BATARD Sandrine.

Secrétaire de séance : EVEILLARD Lydia

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent procès-verbal du 12 décembre 2022.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 29 novembre 2022 et le 09 janvier 2023 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
RDM VIDEO	Fourniture DVD médiathèque	1.997,87 €	Commune
DEPARTEMENT MUSIC	Fourniture CD médiathèque	1.004,12 €	Commune
Géomètre CESBRON	Plan topographique parcelle AH 152 après intervention paysagiste	756,00 €	Lotissement
FIGOMEX	Vêtements de travail et EPI services techniques	1.428,02 €	Commune
SAS Charcuterie BOUTOLLEAU	Nourriture soirée fêtes de fin d'année	295,00 €	Commune

Au Chat Lent	Livres jeunesse médiathèque	1.380,10 €	Commune
THIBAUD CHOPIN	Reprise plafond (peinture) suite dégât des eaux salle du Villebon	361,80 €	Commune
Garage BROSSARD	Réparation Fiat Ducato	258,98 €	Commune
Les Celliers de Grand Lieu	Boissons cérémonie des vœux du Maire	1.005,00 €	Commune

[DCM n°001-01-2023](#)

Projet de réfection de la couverture de la salle des primevères - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal du projet de réfection de la couverture de la salle des Primevères (partie salle des fêtes) pour un montant total hors taxes de 75.605,00 € (*soixante-quinze mille six-cent cinq euros*).

Il précise que ce projet d'investissement recensé dans le cadre du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du territoire de Challans Gois Communauté peut faire l'objet d'une participation de l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) jusqu'à 80% de son montant global.

Il sollicite la possibilité de déposer pour ce projet d'investissement une demande de subvention au titre de la DSIL 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention à hauteur de 80% du montant hors taxes, soit la somme de 60.485,00 € (*soixante mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros*) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2023, dans le cadre des travaux de rénovation de la couverture de la partie salle des fêtes de la salle des Primevères,
- Approuve le plan de financement lié à cette opération joint en annexe,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir.

[DCM n°002-01-2023](#)

Projet d'acquisition d'un composteur mécanique pour le service de restauration scolaire - Demande de financement dans le cadre des aides du Fonds Vert 2023

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal du projet d'acquérir un composteur mécanique pour le service de restauration scolaire dans le cadre d'une politique environnementale de réduction et de valorisation des déchets pour un montant total HT de 15.000,00 € (*douze mille quatre cent cinquante euros*).

Il précise que ce projet d'investissement est éligible aux aides du Fonds Vert dans sa rubrique « Soutenir le tri et valoriser les biodéchets » porté par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et peut faire l'objet d'un financement pouvant aller jusqu'à 70% de son montant total HT.

Monsieur Thierry CROCHET sollicite la possibilité pour financer l'acquisition du composteur mécanique de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre des aides du Fonds Vert pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention à hauteur de 70% de son montant hors taxes, soit la somme de 10.500,00 € (*dix mille cinq cent euros*) au titre des aides du Fonds Vert sans sa rubrique « Soutenir le tri à la source et valoriser les biodéchets »,
- Approuve le plan de financement lié à cette opération,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir.

DCM n°003-01-2023

Projet d'acquisition d'une caméra individuelle pour le service de police municipale - Demande de financement dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2023

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal du souhait de doter le service de police municipale d'une caméra individuelle, ancienne dénommée « caméra-piéton », dont le montant total HT est de 760,00 € (*sept cent soixante euros*).

Il précise que ce projet d'investissement est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans sa rubrique « Equipement des polices municipales » et peut faire l'objet d'un financement pouvant aller jusqu'à 80% de son montant total HT.

Monsieur Thierry CROCHET sollicite la possibilité pour financer l'acquisition de cet équipement de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention à hauteur de 80% de son montant hors taxes, soit la somme de 608,00 € (*six cent huit euros*) au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sans sa rubrique « Equipement des polices municipales »,
- Approuve le plan de financement lié à cette opération,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir.

DCM n°004-01-2023

Consultation renouvellement serveur informatique mairie et sa maintenance - Choix de l'entreprise

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal de la consultation portant sur le renouvellement du serveur informatique de la mairie et sa maintenance ainsi que l'évolution et la sécurisation de l'infrastructure réseau LAN et de celle de l'interconnexion LAN-WAN (sécurisation de l'accès Internet).

Il précise que le marché prévoit en plus de l'acquisition d'équipements informatique et des prestations de mise en œuvre d'une architecture serveurs en adéquation avec les attentes fonctionnelles de la commune les conditions de maintenance souhaitées sur une période de 05 ans.

Les entreprises Connex Informatique de Saint Jean de Monts, ATEMIS de Challans et OMR Infogérance de La Roche sur Yon ont répondu et que leur offre est conforme à la demande.

Après analyse technique et financière, il propose que l'entreprise ATEMIS de Challans soit retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'entreprise ATEMIS pour un montant global HT de 52.033,80 € (*cinquante-deux mille trente-trois euros et quatre-vingt centimes*) dans le cadre de l'acquisition et de la mise en œuvre initial du serveur ainsi que la maintenance annuelle sur une période de 05 ans et l'abonnement annuel de sauvegarde externalisée,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement correspondant et tout document nécessaire à l'exécution des prestations susmentionnées,

- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 du Budget Général en section d'investissement pour les charges portant sur la partie serveur et en section de fonctionnement pour celles portant sur la partie maintenance annuelle.

[DCM n°005-01-2023](#)

Attribution d'une subvention à l'Amicale laïque de l'école publique Les Guernouvelles

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal de la demande de subvention sollicitée par l'Amicale laïque de l'école publique Les Guernouvelles afin de financer l'acquisition d'une banderole dans le cadre de l'organisation d'un bal traditionnel de printemps le 15 avril 2023.

Il rappelle que cet événement avait été organisé en 2022 par la collectivité en collaboration avec l'Amicale laïque et qu'il avait été décidé que l'association assurerait seule l'organisation de cette manifestation pour 2023.

Monsieur Thierry CROCHET propose que soit attribué à l'Amicale laïque une subvention d'un montant de 300,00 € (*trois cents euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide l'attribution d'une subvention d'un montant de 300,00 € (*trois cents euros*) à l'Amicale laïque pour financer l'acquisition d'une banderole dans le cadre de la tenue du bal traditionnel de printemps le 15 avril 2023,
- Dit que la dépense afférente sera inscrite au Budget Primitif 2023 du Budget Général à l'article budgétaire 6574.

ENVIRONNEMENT ET VOIRIE

[DCM n°006-01-2023](#)

SyDEV – Convention de maintenance de l'éclairage public 2023

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, présente la convention n°2022.ECL.0778 du SyDEV se rapportant au programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour l'exercice 2023.

Il indique que le montant global du programme est fixé à 3.000,00 € (*trois mille euros*) dont la moitié est prise en charge par le SyDEV et l'autre moitié, soit la somme de 1.500,00 € (*mille cinq cents euros*) est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition du SyDEV relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public au titre de l'exercice 2023 dans les conditions financières susmentionnées,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention n°2022.ECL.0778 s'y rapportant,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif du Budget Général à l'article budgétaire 615232.

[DCM n°007-01-2023](#)

ESNOV – Conventions d'entretien des espaces verts 2023

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, présente les conventions n°2023/07, n°2023/08, n°2023/09 et n°2023/10 d'ESNOV se rapportant à l'entretien des espaces verts de la commune pour 2023.

Il indique que le montant global de la prestation est de 24.320,00 € (*vingt-quatre mille trois cent vingt euros*) réparti de la manière suivante :

- Tonte des espaces verts dans les lotissements : 12.800,00 € ;
- Débroussaillage des bassins d'orage : 2.560,00 € ;
- Débroussaillage des abords de la coulée verte : 1.280,00 € ;
- Taille et entretien manuel : 7.680,00 €.

Il précise que le montant journalier est fixé à 640,00 € (*six cent quarante euros*) soit un total de 38 jours pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord à la signature des conventions susmentionnées avec l'association ENSNOV selon le détail des prestations indiquées,
- Valide le montant de la charge correspondante arrêtée à la somme de 24.320,00 € (*vingt-quatre mille trois cent vingt euros*),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions référencées 2023/07, 2023/08, 2023/09 et 2023/10,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 du Budget Général.

[DCM n°008-01-2023](#)

Consultation travaux de fauchage, lamier et débroussaillage 2023 - Choix de l'entreprise

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, fait savoir que dans le cadre des travaux de fauchage, lamier et débroussaillage pour l'année 2023, une consultation auprès de 03 entreprises a été menée du 06 décembre 2022 au 16 janvier 2023 inclus.

Il informe que les entreprises JP3T de Saint Gervais, AVERTY & Fils de Le Perrier et GAUTIER NAULEAU de Sallertaine ont répondu et que leur offre est conforme à la demande.

Après analyse des offres, il propose que l'offre de l'entreprise JP3T de Saint Gervais soit retenue pour un montant HT de 24.945,00 € (*vingt-quatre mille neuf cent quarante-cinq euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'entreprise JP3T de Saint Gervais pour un montant annuel HT de 24.945,00 € (*vingt-quatre mille neuf cent quarante-cinq euros*) dans le cadre des travaux de fauchage, lamier et débroussaillage 2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis se rapportant à la prestation,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 du Budget Général.

[DCM n°009-01-2023](#)

Consultation travaux d'entretien des chemins 2023 - Choix de l'entreprise

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, fait savoir que dans le cadre des travaux d'entretien des chemins pour l'année 2023, une consultation auprès de 03 entreprises a été menée du 06 décembre 2022 au 16 janvier 2023 inclus.

Il informe que les entreprises GAUTIER NAULLEAU de Sallertaine et TESSIER & Fils de Saint Gervais ont répondu et que leur offre est conforme à la demande.

Il propose que l'offre de l'entreprise GAUTIER NAULLEAU de Sallertaine soit retenue pour un montant de 11.350,00 € (*onze mille trois cent cinquante euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'entreprise GAUTIER NAULLEAU de Sallertaine pour un montant annuel HT de 11.350,00 € (*onze mille trois cent cinquante euros*) dans le cadre des travaux d'entretien des chemins 2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis se rapportant à la prestation,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 du Budget Général.

AFFAIRES SOCIALES

Point sur l'avancée de l'analyse des besoins sociaux

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, fait savoir que le cabinet CEAS procédera à la restitution de l'analyse des besoins sociaux (ABS) pour la commune de Saint Gervais le 26 janvier 2023 à 14h00 salle du Conseil municipal à laquelle sont conviés les membres de la commission ABS.

Une restitution de l'analyse des besoins sociaux pour l'ensemble du territoire, c'est à dire les communes de Bois de Céné, Beauvoir sur Mer et Saint Gervais, à laquelle sont conviés les membres des CCAS des trois collectivités ainsi que les partenaires aura lieu le 13 février 2023 à 18h00.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission urbanisme du 11 janvier 2023

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission communale lors de sa dernière réunion qui s'est tenue le 11 janvier 2023.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

N°40/2022 Monsieur SANTONI Gaylord et Madame Priscilla TENEDOR à Madame Tetiana SOULAT, 44 rue du Villebon.

DCM n°010-01-2023

Lotissement communal Le Gaveau - Tranche II « La Chênaie » : validation du coût de l'opération

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, rappelle la délibération n°097-09-2022 du 12 décembre 2022 par laquelle le Conseil municipal avait validé le projet de Tranche II « La Chênaie » du lotissement communal Le Gaveau et autorisé Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager correspondant.

Elle fait savoir qu'il conviendrait de valider le montant prévisionnel de l'opération, soit la somme de 176.900,00 € HT qui correspond aux travaux, 13.794,50 € HT qui correspond à la prestation de Vendée Eau et 5.340,00 € HT qui correspond à la prestation de Solutel ainsi que

l'avenant de forfaitisation prévu dans l'acte d'engagement passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par son mandataire Voix Mixtes estimé à 18.256,02 € HT

Elle précise qu'il conviendra de prendre ultérieurement une délibération pour ajouter la prestation du SyDEV pour laquelle nous ne disposons pas encore du chiffrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le coût prévisionnel de la Tranche II – La Chênaie – du Lotissement communal Le Gaveau tel que présenté ci-dessus,
- Autorise le lancement de la phase PRO,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux et coordonnateur SPS,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant de forfaitisation prévu dans l'acte d'engagement passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par son mandataire Voix Mixtes pour un montant de 18.256,20 € HT (*dix-huit mille deux cent cinquante-six euros*).

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Bilan définitif du Téléthon 2022

Monsieur Jean LOIZEAU, Adjoint au Maire, présente le bilan définitif des actions menées dans le cadre du Téléthon les 02 et 03 décembre 2022.

Les actions menées durant ce week-end ont permis de gagner 3.532,90 € (*trois mille cinq cent trente deux euros et quatre-vingt-dix centimes*) venant battre le précédent record de 2014.

Rapport de la commission culturelle du 17 novembre 2022

Monsieur Jean LOIZEAU, Adjoint au Maire, dresse le compte-rendu de la commission culturelle du 17 novembre 2022 et présente la liste des expositions et animations qui seront organisées par la médiathèque pour l'année 2023.

AFFAIRES GENERALES

DCM n°011-01-2023

Personnel communal : modification de postes suite à avancements de grade

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à plusieurs modifications du tableau des effectifs pour prendre en compte les possibilités d'avancement de grade pour trois agents :

- Transformation d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non-complet (20,80/35^{ème}) en un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à compter du 10 février 2023,

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 10 mars 2023,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (32,70/35^{ème}) en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non-complet à compter du 1^{er} juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte les modifications de postes tel que précisé ci-dessus,
- Adopte le tableau des effectifs modifié en conséquence,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 du Budget Général.

Dates à retenir :

☞ Jeudi 26 janvier, Restitution par le Cabinet CEAS de l'analyse des besoins sociaux pour la commune de Saint Gervais, à 14h00 salle du Conseil municipal.

☞ Lundi 13 février, Restitution par le Cabinet CEAS de l'analyse des besoins sociaux pour l'ensemble du territoire (Beauvoir sur Mer, Bois de Céné et Saint Gervais), à 18h00 salle des Primevères.

Prochain conseil municipal à 20h : lundi 27 février 2023

La secrétaire de séance,
Lydia EVEILLARD



Le Maire,
Richard SIGWALT

